

VOS MODALITÉS DE LIQUIDATION

DROITS ACQUIS AU TITRE DES TROIS COMPARTIMENTS (C1, C2, C3)

Le montant de ma rente annuelle brute** évaluée pour l'ensemble des droits, sans option de réversion, est-il inférieur à 1320 euros* bruts ?

Pour évaluer le montant de votre rente, vous pouvez réaliser une simulation depuis votre espace personnel sur le site internet ensembleprotectionsociale.fr (rubrique Retraite).

LE MONTANT DE MA RENTE ANNUELLE BRUTE EST INFÉRIEUR À 1320 EUROS* BRUTS

J'accepte que la CGP effectue le paiement de ma prestation retraite en un **versement unique**.

J'accepte que la CGP effectue le paiement de ma prestation retraite sous forme de **rente viagère**.

LE MONTANT DE MA RENTE ANNUELLE BRUTE EST SUPÉRIEUR À 1320 EUROS* BRUTS

Je choisis ci-dessous les options de liquidation sur chaque compartiment, dans lesquels j'ai acquis des points.

COMPARTIMENT « VERSEMENTS VOLONTAIRES » (C1)

Je souhaite liquider les points acquis dans ce compartiment :

100% en rente viagère

100% en capital*** :

en un règlement unique

en un règlement fractionné (sous réserve que chaque fraction soit supérieure à 1320 euros) :

en 3 fois

en 5 fois

50% en capital et 50% en rente viagère (sous conditions prévues par la notice d'information)

COMPARTIMENT « ÉPARGNE SALARIALE » (C2)

Je souhaite liquider les points acquis dans ce compartiment :

100% en rente viagère

100% en capital*** :

en un règlement unique

en un règlement fractionné (sous réserve que chaque fraction soit supérieure à 1320 euros) :

en 3 fois

en 5 fois

50% en capital et 50% en rente viagère (sous conditions prévues par la notice d'information)

COMPARTIMENT « ENTREPRISE » (C3)

Les points acquis dans ce compartiment sont **exclusivement** versés sous forme de **rente viagère**.

* Conformément à l'article A.160-2 du Code des assurances.

** Le montant de la rente annuelle brute de base correspond à la conversion des points acquis sur l'ensemble des 3 compartiments de votre compte individuel éventuellement minoré du coefficient d'anticipation. Se reporter à la Notice d'information, chapitre 3 La liquidation des droits.

*** En cas de décès avant le versement du capital unique ou le versement des fractions du capital, les sommes non servies seront versées, en un versement unique, aux bénéficiaires désignés dans les conditions prévues dans la notice d'information.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Les risques encourus en cas de fausse déclaration, d'usurpation d'identité, de falsification de documents, de production de fausses pièces justificatives, de dissimulation d'informations sont importants. Dans ces différents cas vous engagez votre responsabilité.

J'adresse l'ensemble des documents (liste des pièces justificatives jointes) directement à :
retraite.cgp@eps.caisse-epargne.fr

OU

par courrier postal à :
Caisse Générale de Prévoyance
4/14 rue Ferrus - CS 80042
75683 PARIS CEDEX 14

Le : / /

SIGNATURE MANUSCRITE DU BÉNÉFICIAIRE

(ou du représentant légal, joindre un justificatif précédée de la mention « lu et approuvé »)

LISTE DES PIÈCES OBLIGATOIRES À JOINDRE AU FORMULAIRE

- Copie intégrale de votre pièce d'identité en cours de validité
- Relevé d'identité bancaire (compte individuel ou compte joint)

LISTE DES PIÈCES À FOURNIR DÈS QU'ELLES SERONT EN VOTRE POSSESSION

- Copie intégrale de votre notification de retraite de la Sécurité sociale
- Copie intégrale de votre dernier avis d'imposition
- Attestation de cessation d'activité ou certificat de travail de votre entreprise adhérente à la CGP

En cas d'option de réversion « conjoint/ex-conjoint(s) ou partenaire de PACS » :

- Copie de votre acte de naissance avec mentions marginales datant de moins de 3 mois
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité de votre conjoint actuel ou à défaut, de votre partenaire de PACS

En cas d'option de réversion « concubin » :

- Deux attestations sur l'honneur de concubinage rédigée et signée par chacun des concubins de moins de 3 mois
- Deux justificatifs de domicile commun datant de moins de 3 mois (dernier avis d'imposition sur le revenu, attestation de compte bancaire joint, quittances de loyer aux deux noms, facture d'électricité ou de gaz aux deux noms...)
- Copie de votre extrait d'acte de naissance et celui de votre concubin, avec mentions marginales datant de moins de 3 mois
- Copie d'une pièce d'identité en cours de validité de votre concubin

Vos données sont utilisées par la Caisse Générale de Prévoyance des Caisse d'Epargne, en qualité de responsable de traitement, uniquement pour des finalités explicites, légitimes et déterminées en lien avec la gestion des prestations des contrats Prévoyance et Retraite, avec pour bases juridiques l'exécution d'un contrat et le respect de nos obligations réglementaires. Vos données ne feront l'objet d'aucun traitement ultérieur autre que les finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Les destinataires de ces données sont la Caisse Générale de Prévoyance des Caisse d'Epargne et les sous-traitants qui l'assistent. Vos données sont susceptibles d'être partagées avec les autres institutions du Groupe EPS, dont fait partie la CGP, avec pour base légale l'intérêt légitime, en vue de vous apporter un meilleur service et une meilleure efficacité dans la gestion de vos contrats. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire aux traitements pour lesquels elles ont été collectées, en prenant en compte les recommandations de la CNIL et les obligations légales.

Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), nous vous rappelons que vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des instructions sur leur sort après votre décès et de choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement.

Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courriel à : DPO@eps.caisse-epargne.fr ou par courrier postal à : DPO - CGP - 4/14, rue Ferrus - CS 80042 - 75683 PARIS CEDEX 14. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



**Caisse Générale
de Prévoyance
des Caisse d'Epargne**

Institution de prévoyance régie par le code
de la sécurité sociale agréée par arrêté ministériel

CGP - RS - 01082023

